



DEPARTEMENT
INDRE

ARRONDISSEMENT
CHATEAUROUX

COMMUNE DE
COINGS

N° DEL2026-12

OBJET :

**DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS
AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS
CASTELROUSSIN**

DATE DE CONVOCATION
31 mars 2026

DATE DE PUBLICATION
13 avril 2026

Nombre de membres	15
Présents	11
Représentés	0
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six, le 7 avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de Coings, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Coings sous la présidence de Monsieur Jean-François MORIN, Maire.

Étaient présents : Mme Cécile ARTACHO, Mme Jacqueline BERNARD, M. Thierry BOULAY, M. Alain BROSSOLASCO, Mme Eliane BRULET, Mme Lucie DA SILVA, M. Abdel ERAGRAGUI, Mme Martine LACOTTE, M. Jean-François MORIN, Mme Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN, M. Philippe SARTON.

Absents excusés :

M. Paul BART, Mme Caroline AUBERT, M. Benjamin DELAGE et M. Athmane BILLA.

Secrétaire de séance : Mme Martine LACOTTE

DEL2026-12 DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS CASTELROUSSIN

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'adhésion de Châteauroux Métropole au syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre ;

Considérant que la commune est concernée par les actions menées dans ce cadre ;

Considérant qu'il convient de désigner un élu référent titulaire et un référent suppléant pour assurer le suivi de ces actions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : Article 1 : De ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Article 2 : Sont désignés référents communaux pour le suivi des actions du syndicat mixte du Pays Castelroussin :

– Monsieur Abdel ERAGRAGUI, référent titulaire ;

– Madame Cécile ARTACHO, référente suppléante.

Fait et délibéré le 7 avril 2026.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 10 avril 2026

Le Maire,
Jean-François MORIN



La secrétaire,
Mme Martine LACOTTE

Accusé de réception en préfecture
036-213600570-20260407-DEL2026-12-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2026